

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale se prononce formellement contre les modifications apportées par le gouvernement du Canada à la *Loi sur l'assurance-emploi* qui auront un effet négatif sur les entreprises et les travailleurs québécois, particulièrement ceux des économies saisonnières des régions du Québec, soit les pêches, la foresterie, le tourisme et l'agriculture;

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement du Canada qu'il renonce à ces modifications.

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 13 NOVEMBRE 2012.**

Québec, ce vingt-neuvième jour de novembre 2013


MICHEL BONSAINT
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

